



SERVICE TRANSPORT

Charte du parent

- 1) *Avoir inscrit son enfant au transport et payé la cotisation APEEE*
- 2) *Déposer/reprendre son enfant à l'arrêt auquel il est inscrit*
- 3) *Être à l'arrêt 5 minutes avant l'heure prévue sur l'horaire*
 - *Matin : le bus démarre à l'heure indiquée sur l'horaire*
 - *Après-midi : heure estimée d'arrivée à l'arrêt*

Les chauffeurs ont pour instruction de PARTIR À L'HEURE et de ne pas attendre les retardataires
- 4) *Expliquer/rappeler à son enfant les règles en vigueur à bord du bus (voir la charte de l'étudiant et le règlement : www.bru4.eu)*
- 5) *Respecter les moniteurs de bus et leurs instructions données aux enfants*
- 6) *Préparer un sac dans le cartable de son enfant en cas de mal des transports*
- 7) *Lors de tout contact avec le bureau du Transport, connaître et mentionner le numéro de la ligne de bus et le code de l'arrêt (ex : bus 10, arrêt BEE01)*
- 8) *Il est interdit aux parents de conclure des accords particuliers avec les chauffeurs ou les accompagnateurs*
- 9) *Il est interdit aux parents de monter à bord du bus*